

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 7 août 2018 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes Archie Greer, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour. Colette O'Malley n'a pu y assister.

(18-08-85) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 3 juillet soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(18-08-86) Il est proposé par le Conseiller Greer d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(18-08-87) Demande PPCMOI

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier visant l'installation d'abris sommaires pour un projet d'hébergement et d'agro-tourisme situé au 19 Chemin Ninth Line (lot Pt-12-B, Rg.8) ;

CONSIDÉRANT que le projet vise à autoriser la construction d'abris sommaires d'une superficie de 30 m2 en bordure de la rivière Quyon pour un projet d'agro-tourisme avec accommodations et auto-cueillette pour fruits et légumes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement numéro #305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme de Bristol lors de sa réunion du 29 mai 2018, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables du Règlement numéro #305 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à consolider les activités agricoles et que le projet n'est pas susceptible de constituer une source de nuisance pour le voisinage environnant et ce, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la consultation publique a eu lieu le 31 juillet et le processus référendaire débutera :

PAR CONSÉQUENT le Conseiller Greer propose que nous acceptions le deuxième projet de PPCMOI pour la construction d'abris sommaires aux fins de permettre un usage complémentaire à l'agriculture; d'hébergement, d'agro-tourisme et d'auto-cueillette pour la propriété du 19 Ninth Line situé dans la zone AG-108 :

- Construction de 2 à 4 abris sommaires d'une superficie de 30m²;
 - Permettre un usage de classe C2 pour de l'agro-tourisme ;
 - Permettre un usage de classe C1 pour l'hébergement à des fins de location ayant au maximum 5 chambres à coucher.
- Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(18-08-88) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'envoyer l'invitation d'appel d'offres sur le site internet de SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2018-2019, comprenant environ 81.77 kilomètres, au nord de la route 148. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(18-08-89) Ingénieur Civil

CONSIDÉRANT l'embauche d'un ingénieur civil à la MRC de Pontiac le 23 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que le département d'ingénierie de la MRC, dans le cadre de la mise en commun des ressources, fournira des services de qualité aux municipalités situées dans la région du Pontiac à moindre coût selon la liste des projets admissibles ;

CONSIDÉRANT que MAMOT offre une aide financière pour soutenir ces initiatives locales, y compris la réalisation d'études sur l'opportunité ou la faisabilité de la mise en commun ;

EN CONSÉQUENCE le Conseiller Drummond propose que la municipalité de Bristol accepte l'entente concernant la prestation de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC Pontiac et autorise, à cette fin, le maire, Brent Orr, et la directrice générale, Christina Peck, à signer ladite entente. Il est également proposé que la municipalité charge la MRC Pontiac de demander une aide financière au MAMOT, dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités dans le secteur municipal. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

- (18-08-90)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'afficher les documents d'appel d'offres sur le site web de SEAO pour l'achat d'une déneigeuse 2019. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (18-08-91)** Il est proposé par le Conseiller Graham que nous demandions à WSP de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres pour l'achèvement du tronçon restant de 1,5 km de pavage sur le chemin Aylmer, à partir de Bristol Mines. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (18-08-92)** Équité Outaouais
- CONSIDÉRANT** que les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec ;
- CONSIDÉRANT** que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics **per capita**, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario ;
- CONSIDÉRANT** que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement ;
- CONSIDÉRANT** que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens ;
- PAR CONSÉQUENT** nous appuyons la demande de la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :
- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
 - Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.
 - Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.
- Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice Générale

- (18-08-93)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que les factures totalisant 265 164.95 \$ soient payées pour le mois de juillet. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-08-94)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'accepter les états financiers pour le mois de juin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-08-95)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'aller à huis clos à 21h03. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-08-96)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de fermer à huis clos à 21h24. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-08-97)** Il est proposé par le Conseiller Holmes que suite à la démission d'Elsie McIntosh, d'offrir le poste de bibliothécaire en chef à Sheila Watt et afficher le poste de bibliothécaire bilingue pour combler le poste vacant. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (18-08-98)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'ajouter 5 jours de congé payé pour la naissance d'un enfant au contrat de travail. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (18-08-99)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que nous procédions, conformément à la recommandation de l'avocat, à un avis légal au propriétaire du lot 5 799 947 (lots de pièces 4A et 5, rang 1) pour compléter les travaux conformément à l'entente signée concernant la zone tampon requise suite à l'agrandissement du terrain sud-ouest de camping. À défaut de le faire, des recours fondés sur les articles 227 et 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) seront engagés. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(18-08-100) Il est proposé par le Conseiller Drummond que nous procédions, conformément à la recommandation de l'avocat, à un avis légal au propriétaire du lot 5 799 947 (lots Pt 4A et 5, rang 1) afin de cesser l'usage du bâtiment jusqu'à l'obtention des autorisations pour un changement d'usage. À défaut de le faire, des recours fondés sur l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) sera engagé. Adoptée. Le maire et le Conseiller Graham s'abstiennent de voter.

(18-08-101) Il est proposé par le Conseiller Greer que nous procédions, conformément à la recommandation de l'avocat, à un avis légal au propriétaire du lot 5 801 452 (partie du lot 17A, rang 8), déclarant que le bâtiment est inhabitable et que nous exigeons la démolition complète du bâtiment et l'enlèvement de tous les débris. À défaut de le faire, des recours fondés sur les articles 227 et 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) seront engagés. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(18-08-102) Il est proposé par le Conseiller Homes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire Brent Orr

Directrice générale Christina Peck